

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :
Rue du 19 Mars 1962
38556 Saint Maurice l'Exil cedex

Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 mars 2012

DELIBERATION n° 2012/64

Objet : Compte administratif 2011, compte de gestion 2011, affectation du résultat.

L'an deux mil douze, mardi 13 mars, à 15 heures 30, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, régulièrement convoqué le 05 mars 2012, s'est réuni en séance ordinaire, salle n° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, sous la présidence de Francis CHARVET, Vice-président.

MEMBRES EN EXERCICE : 11 titulaires, 12 suppléants.
MEMBRES PRESENTS : 6 titulaires.

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur CHARVET Francis,
- Monsieur CROUAIL Jackie,
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur GUERRY Jean-Louis.

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur BINET Erwann.

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES :

- Monsieur LERAS Gérard.

Assistaient (suppléants) : Mrs BERTHOUARD Marcel, GABET Jean-Pierre, MONTEYREMAR
Christian.

- Mr GRAND Robert, Trésorier du Roussillonnais.

Membres excusés : Mmes BONICALZI-HERRERO Valérie, COROMPT Thérèse, PELLEGRIN Annette, PUTHOD Christiane, Mrs BAÏETTO Marc, BICH Charles, JARRET Denis, KOHLHAAS Jean-Charles, MIGNOT Philippe, NUCCI Christian, RAMBAUD Didier, REYNAUD Philippe, SOULAGE Bernard, THOIZET Jacques.

DELIBERATION DÉPOSÉE
LE 27.03.2012
A LA SOUS-PREFECTURE
DE VIENNE (Isère)

DELIBERATION PUBLIÉE
LE 02.04.2012
RENDUE EXECUTOIRE IMMEDIATEMENT
CERTIFIEE SUR L'HONNEUR
LE PRESIDENT



Objet : Compte administratif 2011, compte de gestion 2011, affectation du résultat.

Le compte administratif 2011 du budget principal et du budget annexe « Aménagement de la ZIP » de l'exercice 2011 présenté au comité syndical fait apparaître les résultats suivants :

CA 2011 BUDGET PRINCIPAL

<u>FONCTIONNEMENT</u>				
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
	18 769,90	218 400,00	199 630,10	
Excédent 2010		258 810,05	258 810,05	
TOTAL	18 769,90	477 210,05	458 440,15	455 886,12 : 002
<u>INVESTISSEMENT</u>				
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
	2 554,03	0	-2 554,03	
S/total	2 554,03	0	-2 554,03	2 554,03 : 001 DI
TOTAL	2 554,03	0	-2 554,03	458 440,15

CA 2011 BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT DE LA ZIP"

<u>FONCTIONNEMENT</u>				
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
	373 481,86	1 459 600,00	1 086 118,14	
Déficit reporté	113 244,03		-113 244,03	
Variation stock 7133		373 481,86	373 481,86	
TOTAL	486 725,89	1 833 081,86	1 346 355,97	002
<u>INVESTISSEMENT</u>				
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
Variation stock 3351	373 481,86		-373 481,86	
Subv. non trans. 132	84 000,00		-84 000,00	
Solde inv. reporté		84 000,00	84 000,00	
TOTAL	457 481,86	84 000,00	-373 481,86	001

Le Président du Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise/Sablons s'étant retiré de l'assemblée,

1/ Vote du compte administratif

Le Comité Syndical, après avoir entendu la présentation du Trésorier :

- Prend acte de la communication du compte administratif 2011 annexé à la présente.
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2011 relatives aux débits et aux crédits portés aux différents comptes et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopte, à l'unanimité des membres présents le compte administratif de l'exercice 2011.

2/ Approbation du compte de gestion

Le Comité Syndical, après avoir entendu la présentation du Trésorier

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées en 2011 et sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Trésorier du Roussillonnais, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

27 MARS 2012

3/ Affectation du résultat

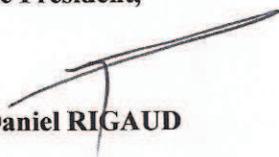
Le Comité Syndical, après avoir entendu la présentation du Trésorier qui précise que :

- Le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat de 458 440,15 € qu'il est proposé de reporter au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) du budget principal 2012.
- Le compte administratif du budget annexe « Aménagement de la ZIP » fait apparaître un résultat en section de fonctionnement de 1 346 355,97 € qu'il est proposé de reporter au compte 002 et constituera une recette de fonctionnement du budget annexe 2012.

Approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition d'affectation des résultats du compte administratif 2011, et autorise le Président à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus

Le Président,


Daniel RIGAUD

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP
DE SALAISE-SABLONS**

Rua du 19 mars 1962 - BP 002
38554 SAINT MAURICE L'EXIL Cedex
Tél. 04 74 29 31 19 - Fax 04 74 29 31 09
SIRET 200 019 297 00015 - APE 8413 Z

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

27 MARS 2012

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :

Rue du 19 Mars 1962

38556 Saint Maurice l'Exil cedex

Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 mars 2012

DELIBERATION n° 2012/65

Objet : Durées d'amortissement.

L'an deux mil douze, mardi 13 mars, à 15 heures 30, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, régulièrement convoqué le 05 mars 2012, s'est réuni en séance ordinaire, salle n° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

MEMBRES EN EXERCICE : 12 titulaires, 12 suppléants.

MEMBRES PRESENTS : 7 titulaires.

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur CHARVET Francis,
- Monsieur CROUAIL Jackie,
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur GUERRY Jean-Louis.

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur RIGAUD Daniel,
- Monsieur BINET Erwann.

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES :

- Monsieur LERAS Gérard.

Assistaient (suppléants) : Mrs BERTHOUARD Marcel, GABET Jean-Pierre, MONTEYREMARD Christian.

- Mr GRAND Robert, Trésorier du Roussillonnais.

Membres excusés : Mmes BONICALZI-HERRERO Valérie, COROMPT Thérèse, PELLEGRIN Arnette, PUTHOD Christiane, Mrs BAÏETTO Marc, BICH Charles, JARRET Denis, KOHLHAAS Jean-Charles, MIGNOT Philippe, NUCCI Christian, RAMBAUD Didier, REYNAUD Philippe, SOULAGE Bernard, THOIZET Jacques.

DELIBERATION DÉPOSÉE
LE **27.03.2012**
A LA SOUS-PREFECTURE
DE VIENNE (Isère)

DELIBERATION PUBLIEE
LE **02.04.2012**
RENDUE EXECUTOIRE IMMEDIATEMENT
CERTIFIEE SUR L'HONNEUR
LE PRESIDENT

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

27 MARS 2012

Objet : Durées d'amortissement.

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1er janvier 2011, le syndicat mixte a adopté le plan comptable M 14. Il en résulte un nouveau mode de calcul de la dotation aux amortissements.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par le comité syndical, sur proposition du Président,

Aussi, Monsieur le Président propose les durées d'amortissement suivantes qui s'appliquent aux amortissements pratiqués à compter de l'exercice 2012 :

Pour le budget principal (instruction M 14) :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciels	2 ans
Véhicules légers	5 ans
Mobilier	12 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel classique divers	6 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphonie	15 ans
Biens de faible valeur inférieure à 1 500 €	1 an

Pour le budget annexe « Aménagement » (instruction M 14) :

Biens	Durées d'amortissement
Voirie	20 ans
Plantations	15 ans
Camions	7 ans
Engins de manutention et chargeurs	5 ans
Conteneurs	7 ans
Equipements industriels	5 à 15 ans
Bâtiments industriels	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrain	15 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphonie	15 ans

Le Comité Syndical,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

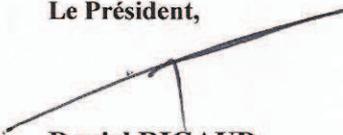
Et après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

Décide d'approuver les durées d'amortissement proposées ci-dessus.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus

Le Président,


Daniel RIGAUD

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP
DE SALAISE-SABLONS**

Rue du 19 mars 1962 - BP 492

38554 SAINT MAURICE L'EXIL Cedex

Tél. 04 74 29 31 19 - Fax 04 74 29 31 09

SIRET 200 019 297 00015 - APE 8413 Z

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

27 MARS 2012

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :
Rue du 19 Mars 1962
38556 Saint Maurice l'Exil cedex



Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 mars 2012

DELIBERATION n° 2012/66

**Objet : Approbation du budget primitif 2012 : budget principal et budget annexe
« Aménagement de la ZIP ».**

L'an deux mil douze, mardi 13 mars, à 15 heures 30, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, régulièrement convoqué le 05 mars 2012, s'est réuni en séance ordinaire, salle n° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

MEMBRES EN EXERCICE : 12 titulaires, 12 suppléants.
MEMBRES PRESENTS : 8 titulaires.

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur CHARVET Francis,
- Monsieur CROUAIL Jackie,
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur GUERRY Jean-Louis.

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur RIGAUD Daniel,
- Monsieur BINET Erwann,
- Monsieur RAMBAUD Didier.

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES :

- Monsieur LERAS Gérard.

Assistaient (suppléants) : Mrs BERTHOUARD Marcel, GABET Jean-Pierre, MONTEYREMAR
Christian.

- Mr GRAND Robert, Trésorier du Roussillonnais.

Membres excusés : Mmes BONICALZI-HERRERO Valérie, COROMPT Thérèse, PELLEGRIN
Arnette, PUTHOD Christiane, Mrs BAÏETTO Marc, BICH Charles, JARRET Denis, KOHLHAAS
Jean-Charles, MIGNOT Philippe, NUCCI Christian, REYNAUD Philippe, SOULAGE Bernard,
THOIZET Jacques.

DELIBERATION DÉPOSÉE
LE 02.04.2012
A LA SOUS-PREFECTURE
DE VIENNE (Isère)

DELIBERATION PUBLIÉE
LE 03.04.2012
RENDUE EXECUTOIRE IMMEDIATEMENT
CERTIFIEE SUR L'HONNEUR
LE PRESIDENT

Objet : Approbation du budget primitif 2012 : budget principal et budget annexe « Aménagement de la ZIP ».

Monsieur le Président, faisant suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 18 janvier 2012 et ayant proposé au comité syndical le budget primitif 2012 du syndicat mixte comprenant le budget principal et le budget annexe « Aménagement de la ZIP ».

Ce budget s'équilibre ainsi en recettes et en dépenses :

Budget principal 2012

Fonctionnement

	Dépenses de la section de Fonctionnement	Recettes de la section de Fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	719 886,00	719 886,00
Total section Fonctionnement	719 886,00	719 886,00

Investissement

	Dépenses de la section d'Investissement	Recettes de la section d'Investissement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	122 555,00	122 555,00
Total section Investissement	122 555,00	122 555,00
TOTAL DU BUDGET		842 441,00

Budget annexe 2012 « Aménagement de la ZIP »

Fonctionnement

	Dépenses de la section de Fonctionnement	Recettes de la section de Fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	12 804 906,00	12 804 906,00
Total section Fonctionnement	12 804 906,00	12 804 906,00

Investissement

	Dépenses de la section d'Investissement	Recettes de la section d'Investissement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	9 975 935,00	9 975 935,00
Total section Investissement	9 975 935,00	9 975 935,00
TOTAL DU BUDGET		22 780 841,00

Le Comité Syndical,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de budget primitif 2012,

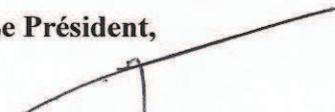
Après en avoir délibéré,

Décide, par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- D'approuver le projet de budget 2012 présenté et de voter les crédits qui y sont inscrits.
- De fixer les contributions de chaque collectivité membre, la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais au fonctionnement du syndicat mixte à quatre vingt huit mille euros (88 000 €) pour l'année 2012.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,


Daniel RIGAUD

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP
DE SALAISE-SABLONS**

Rue du 19 mars 1962 - BP 492
38554 SAINT MAURICE L'EXIL Cedex
Tél. 04 74 29 31 19 - Fax 04 74 29 31 09
SIRET 200 019 297 00015 - APE 8413 Z

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :

Rue du 19 Mars 1962

38556 Saint Maurice l'Exil cedex

Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 mars 2012

DELIBERATION n° 2012/67

Objet : Approbation de la convention Rhône-Pluriel pour l'animation de la démarche de préfiguration du G.P.R.A.

L'an deux mil douze, mardi 13 mars, à 15 heures 30, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, régulièrement convoqué le 05 mars 2012, s'est réuni en séance ordinaire, salle n° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

MEMBRES EN EXERCICE : 12 titulaires, 12 suppléants.

MEMBRES PRESENTS : 6 titulaires, 1 suppléant.

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur BERTHOUARD Marcel,
- Monsieur CROUAIL Jackie,
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur GUERRY Jean-Louis.

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur RIGAUD Daniel,
- Monsieur BINET Erwann.

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES :

- Monsieur LERAS Gérard.

Assistaient (suppléants) : Mrs GABET Jean-Pierre, MONTEYREMARDE Christian.

- Mr GRAND Robert, Trésorier du Roussillonnais.

Membres excusés : Mmes BONICALZI-HERRERO Valérie, COROMPT Thérèse, PELLEGRIN Annette, PUTHOD Christiane, Mrs BAÏETTO Marc, BICH Charles, CHARVET Francis, JARRET Denis, KOHLHAAS Jean-Charles, MIGNOT Philippe, NUCCI Christian, RAMBAUD Didier, REYNAUD Philippe, SOULAGE Bernard, THOIZET Jacques.

DELIBERATION DÉPOSÉE
LE 27.03.2012
A LA SOUS-PREFECTURE
DE VIENNE (Isère)

DELIBERATION PUBLIÉE
LE 02.04.2012
RENDUE EXECUTOIRE IMMEDIATEMENT
CERTIFIÉE SUR L'HONNEUR
LE PRESIDENT

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

27 MARS 2012

Objet : Approbation de la convention Rhône-Pluriel pour l'animation de la démarche de préfiguration du G.P.R.A.

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical la délibération du 12 octobre 2009 portant approbation du projet de convention passé entre la Région Rhône-Alpes et le Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise-Sablons pour la réalisation de l'étude stratégique de développement de la ZIP de Sablons.

Compte tenu de l'engagement déterminant de la Région Rhône-Alpes aux côtés du Département de l'Isère et de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais dans ce projet structurant, le syndicat mixte a souhaité mobiliser les compétences et savoir-faire du syndicat mixte Rhône Pluriel en matière d'animation de procédures et d'actions de développement local pour préparer et finaliser le protocole qui doit fixer le cadre contractuel du GPRA.

Le 24 mai 2011, le Comité Syndical Rhône PLURIEL a précisé la candidature à un CDDRA dont la préparation est en cours. Dans le cadre de sa commission « Développement économique et emploi », le Syndicat Mixte Rhône-Pluriel a inscrit parmi ses grands objectifs celui de « développer les zones portuaires en particulier la ZIP de Salaise-Sablons ».

Le positionnement du site industrialo-portuaire sur un axe industriel et logistique majeur entre la méditerranée et l'Europe du nord fait apparaître un projet d'envergure nationale et européenne qui justifie la candidature présentée par le Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise/Sablons au titre de Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) pour permettre la meilleure insertion possible de ce projet au service d'un ensemble territorial élargi.

Afin de faciliter le montage du projet et la cohérence souhaitée par la Région entre CDRA et GPRA, Rhône-Pluriel est sollicité pour apporter son savoir-faire au syndicat mixte de la ZIP dans le montage de procédures contractuelles de développement local, objet même de Rhône-Pluriel.

Le Comité Syndical,

- Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

Décide :

Article 1 : D'accepter la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage passée entre le Syndicat Mixte et Rhône-Pluriel, pour accompagner le Syndicat Mixte de la ZIP dans l'élaboration d'un G.P.R.A. centré sur le développement de la ZIP quadrimodale de Salaise-sur-Sanne.

Article 2 : D'inscrire à la section de fonctionnement du budget 2012 la dépense correspondante.

Article 3 : D'autoriser le Président à signer la convention précitée.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Daniel RIGAUD

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP
DE SALAISE-SABLONS**

Rue du 19 mars 1962 - BP 492
38554 SAINT MAURICE L'EXIL Cedex
Tél. 04 74 29 31 19 - Fax 04 74 29 31 09
SIRET 200 019 297 00015 - APE 8413 Z

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

27 MARS 2012

CONVENTION REGISSANT LES RELATIONS
ENTRE LE SYNDICAT MIXTE RHONE PLURIEL
ET LE SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP SALAISE-SABLONS

Entre les soussignés :

Le Syndicat Mixte Rhône-Pluriel, identifié au répertoire SIRET sous le n° 263 804 850 00019 et dont le siège social est à VIENNE, Espace Saint Germain, 30 avenue du Général Leclerc, 38200 Vienne, représenté par sa Présidente en exercice, Madame Agnès REBOUX,

et

Le Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise-Sablons, identifié au répertoire SIRET sous le n° 200 019 297 00015 et dont le siège social est à BP 492, 38554 Saint Maurice l'Exil, représenté par Monsieur Daniel RIGAUD, Président.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

L'étude stratégique de développement de la Zone Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons, conduite en 2009 et 2010 a confirmé l'exceptionnel potentiel du site de Salaise-Sablons, à valoriser dans un projet territorial d'envergure, porteur autant d'exigences que d'ambitions.

A la suite des nombreuses auditions de partenaires, d'élus et d'acteurs locaux, de responsables socio-économiques, conduites dans le cadre de cette étude, il est apparu que le projet conçu par le syndicat mixte et ses partenaires devait contribuer fortement aux objectifs d'aménagement équilibré du territoire régional et de développement durable partagé par tous les territoires de la moyenne vallée du Rhône.

Aussi, considérant d'une part les fortes attentes des territoires voisins touchés par la désindustrialisation de cette partie du territoire régional, et d'autre part les opportunités identifiées et réalistes de développement qui peuvent structurer un nouvel essor économique et social, plus respectueux de l'environnement et plus solidaire, le syndicat mixte a sollicité la labellisation « Grand Projet Rhône-Alpes » du projet de développement du site industriel-portuaire de Salaise-Sablons, en confirmation d'une demande émise en son temps par la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais.

Compte tenu de l'engagement déterminant de la Région Rhône-Alpes aux côtés du Département de l'Isère et de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais dans ce projet structurant, le syndicat mixte a souhaité mobiliser les compétences et savoir-faire du syndicat mixte Rhône-Pluriel en matière d'animation de procédures et d'actions de développement local pour préparer et finaliser le protocole qui doit fixer le cadre contractuel du GPRA.

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

27 MARS 2012

1/4

En effet, dès le Contrat Global de Développement Rhône-Pluriel signé avec la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de l'Isère, le développement du transport fluvial a constitué un enjeu majeur de la contractualisation. C'est pourquoi Rhône-Pluriel a co-signé la convention pour le développement coordonné du pôle industrialo-portuaire de SALAISE-SABLONS aux côtés de l'Etat, la Région, le Conseil Général de l'Isère, la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, les communes de SALAISE/SANNE et SABLONS, VNF, RFF, CNR, la CCI Nord Isère, par délibération du 29 juin 2004.

Le 24 mai 2011, le Comité Syndical Rhône-Pluriel a précisé la candidature à un CDDRA dont la préparation est en cours. Dans le cadre de sa commission « Développement économique et emploi », le Syndicat Mixte Rhône-Pluriel a inscrit parmi ses grands objectifs celui de « développer les zones portuaires en particulier la ZIP de Salaise-Sablons ».

Le positionnement du site industrialo-portuaire sur un axe industriel et logistique majeur entre la méditerranée et l'Europe du nord fait apparaître un projet d'envergures nationale et européenne qui justifie la candidature présentée par le Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise/Sablons au titre de Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) pour permettre la meilleure insertion possible de ce projet au service d'un ensemble territorial élargi.

Afin de faciliter le montage du projet et la cohérence souhaitée par la Région entre CDRA et GPRA, Rhône-Pluriel est sollicité pour apporter son savoir-faire au syndicat mixte de la ZIP dans le montage de procédures contractuelles de développement local, objet même de Rhône-Pluriel.

Article 1 - Objet

L'objet de la présente convention est une assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par le Syndicat Mixte Rhône Pluriel, pour accompagner le Syndicat Mixte de la ZIP dans l'élaboration d'un GPRA centré sur le développement de la ZIP quadrimodale de Salaise-sur-Sanne.

Article 2 - Cahier des charges

L'élaboration d'une procédure contractuelle nécessite des outils à assembler pour lesquels Rhône-Pluriel peut apporter du contenu :

- L'élaboration d'une méthode de travail repérant les étapes, les temps de concertation et ceux de validation autour des étapes-clés : objet précis du GPRA, périmètre, axes de travail aboutissant au pré-protocole, puis programme d'action, évaluation prévue, comité de pilotage, gouvernance du suivi aboutissant au protocole.
- L'animation de réunions avec temps ante-réunion : définition de l'ordre du jour, bases de données d'invitation, publipostage de la convocation ; et temps post-réunion : rédaction du compte-rendu ou relevé de décisions, validation, reprographie et diffusion.
- La mise en place d'un réseau de partenariat (repérage de personnes-ressources, rencontre, remontée des entretiens au Syndicat) puis sa coordination.
- Le repérage d'expériences à partager dans la démarche projet.
- Des outils informatiques (plate-forme d'échanges informatique, extranet, base de données Access).

Cet aperçu ne prend en compte que les éléments sur lesquels Rhône-Pluriel peut intervenir en soutien.

Article 3 – Modalités de mise en œuvre

Le Syndicat Mixte Rhône-Pluriel mettra à disposition de la démarche le personnel nécessaire. Son travail d'animation devra être complémentaire à celui réalisé par le syndicat mixte de la ZIP. Il sera donc nécessaire d'assurer des échanges et travaux en commun entre les deux structures et d'informer périodiquement chacune des deux parties de l'avancée de la démarche, des obstacles rencontrés.

L'ensemble de cette mission se déroulera en association étroite avec le pilote du GPRA mis à disposition par la Région Rhône-Alpes et les services de la Région.

Plus précisément Rhône-Pluriel peut apporter du contenu :

- L'élaboration d'une méthode de travail repérant les étapes, les temps de concertation et ceux de validation autour des étapes-clés : objet précis du GPRA, périmètre, axes de travail aboutissant au pré-protocole, puis programme d'action, évaluation prévue, comité de pilotage, gouvernance du suivi aboutissant au protocole. Cette méthode doit être définie pour l'ensemble de la démarche, au sein de laquelle chaque commission définit ses modalités.
- L'animation de réunions en co-animation (prise de notes et/ou animation d'une des commissions, comme l'agence d'urbanisme peut le faire sur la commission 3) avec temps ante-réunion : proposition de l'ordre du jour à valider par le syndicat mixte de la ZIP, le publipostage de la convocation devant rester au sein du syndicat mixte de la ZIP, en s'appuyant sur l'assistante mise à disposition par la CCPR ; et temps post-réunion : remise de notes pour rédaction du relevé de décisions, validation, reprographie et diffusion par le syndicat mixte de la ZIP.
- La mise en place d'un réseau de partenariat (repérage de personnes-ressources, rencontre, remontée des entretiens au Syndicat) puis sa coordination, la coordination restant de la fonction du syndicat mixte de la ZIP. Il sera utile de définir un canevas commun entre Rhône-Pluriel et la ZIP afin de faciliter la mutualisation des contacts, ainsi qu'une liste partagée des personnes-ressources. Le soutien devant garder un maximum de souplesse : rencontres en binôme Rhône-Pluriel/Syndicat Mixte ZIP ou individuels avec échanges réciproques.
- Le repérage d'expériences à partager dans la démarche projet avec la visite possible hors territoire de 3 expériences maximum en amont de rencontres ou de visites par les élus.
- Des outils informatiques (plate-forme d'échanges informatique, extranet, base de données Access). Rhône-Pluriel, grâce à l'appui régional de Terres à clic pourra sans surcoût mettre à disposition extranet et plate-forme d'échanges avec code d'accès réservé au GPRA. Les bases de contacts de Rhône-Pluriel pourront être remises après définition par le Syndicat mixte de la ZIP des listes à inviter sous format Access ou Excel.

Article 4 - Financement

Le soutien de Rhône-Pluriel est estimé à 40 jours de travail de chargé de projets.

Ce soutien s'élève au maximum à 14 000 €, selon les critères régionaux de prise en compte des chargés de projet ou chargés de mission (salaire + charges + frais annexes nécessaires à l'exercice de la mission comme téléphone, abonnement internet)...

A ce montant s'ajoutera une provision pour charges annexes, estimées à 4 000 € destinés à couvrir les éventuels frais liés à la mission, (déplacements en dehors de Rhône-Alpes, documentation spécialisée, reprographie particulière...).

Article 5 - Durée

La présente convention est engagée pour la durée de l'élaboration du GPRA, soit jusqu'à fin décembre 2012.

Le nombre total de journées d'interventions s'élève à 40 jours.

Article 6 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par l'un des contractants par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général.

Article 7 - Caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque par la disparition de l'un des contractants.

Fait en quatre exemplaires originaux, à Saint Maurice l'Exil, le

Daniel RIGAUD

Président du Syndicat Mixte
de la ZIP Salaise-Sablons

Agnès REBOUX

Présidente du Syndicat Mixte
Rhône-PLURIEL

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :

Rue du 19 Mars 1962

38556 Saint Maurice l'Exil cedex



Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 mars 2012

DELIBERATION n° 2012/68

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011.

L'an deux mil douze, mardi 13 mars, à 15 heures 30, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, régulièrement convoqué le 05 mars 2012, s'est réuni en séance ordinaire, salle n° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

MEMBRES EN EXERCICE : 12 titulaires, 12 suppléants.

MEMBRES PRESENTS : 8 titulaires.

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur CHARVET Francis,
- Monsieur CROUAIL Jackie,
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur GUERRY Jean-Louis.

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur RIGAUD Daniel,
- Monsieur BINET Erwann,
- Monsieur RAMBAUD Didier.

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES :

- Monsieur LERAS Gérard.

Assistaient (suppléants) : Mrs BERTHOUARD Marcel, GABET Jean-Pierre, MONTEYREMAR
Christian.

- Mr GRAND Robert, Trésorier du Roussillonnais.

Membres excusés : Mmes BONICALZI-HERRERO Valérie, COROMPT Thérèse, PELLEGRIN
Annette, PUTHOD Christiane, Mrs BAÏETTO Marc, BICH Charles, JARRET Denis, KOHLHAAS
Jean-Charles, MIGNOT Philippe, NUCCI Christian, REYNAUD Philippe, SOULAGE Bernard,
THOIZET Jacques.

DELIBERATION DÉPOSÉE
LE 02.04.2012
A LA SOUS-PREFECTURE
DE VIENNE (Isère)

DELIBERATION PUBLIÉE
LE 03.04.2012
RENDUE EXECUTOIRE IMMEDIATEMENT
CERTIFIEE SUR L'HONNEUR
LE PRESIDENT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011**

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de D.RIGAUD, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 458 440.15 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 08
Nombre de suffrages exprimés : 08
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	199 630.10 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	258 810.05 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	458 440.15 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	2 555.00 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement (1)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 2 555.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 458 440.15 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G :: au minimum, couverture du besoin de financement F	2 554.03 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	455 886.12 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par D.RIGAUD, Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Saint Maurice l'Exil, le 13/03/2012.

de Président,
D. RIGAUD

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP
DE SALAISE-SABLONS**

Rue du 19 mars 1962 - BP 492
38554 SAINT MAURICE L'EXIL Cedex
Tél. 04 74 29 31 19 - Fax 04 74 29 31 09
SIRET 200 019 297 00015 - APE 8413 Z

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :

Rue du 19 Mars 1962

38556 Saint Maurice l'Exil cedex

Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 mars 2012

DELIBERATION n° 2012/69



Objet : Approbation du cahier des charges des études suivantes :

- Etude de développement et de gestion ferroviaire de la ZIP.
- Etude de circulation et de déplacement tous modes.

L'an deux mil douze, mardi 13 mars, à 15 heures 30, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, régulièrement convoqué le 05 mars 2012, s'est réuni en séance ordinaire, salle n° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

MEMBRES EN EXERCICE : 12 titulaires, 12 suppléants.

MEMBRES PRESENTS : 6 titulaires, 1 suppléant.

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur BERTHOUARD Marcel,
- Monsieur CROUAIL Jackie,
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur GUERRY Jean-Louis.

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur RIGAUD Daniel,
- Monsieur BINET Erwann.

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES :

- Monsieur LERAS Gérard.

Assistaient (suppléants) : Mrs GABET Jean-Pierre, MONTEYREMARDE Christian.

- Mr GRAND Robert, Trésorier du Roussillonnais.

Membres excusés : Mmes BONICALZI-HERRERO Valérie, COROMPT Thérèse, PELLEGRIN Annette, PUTHOD Christiane, Mrs BAÏETTO Marc, BICH Charles, CHARVET Francis, JARRET Denis, KOHLHAAS Jean-Charles, MIGNOT Philippe, NUCCI Christian, RAMBAUD Didier, REYNAUD Philippe, SOULAGE Bernard, THOIZET Jacques.

DELIBERATION DÉPOSÉE
LE 06.04.2012
A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE VIENNE (Isère)

DELIBERATION PUBLIÉE
LE 10.04.2012
RENDUE EXECUTOIRE IMMEDIATEMENT
CERTIFIÉE SUR L'HONNEUR
LE PRESIDENT

Objet : Approbation du cahier des charges des études suivantes :

- Etude de développement et de gestion ferroviaire de la ZIP.
- Etude de circulation et de déplacement tous modes.

1/ Approbation du cahier des charges de l'étude de développement et de gestion ferroviaire de la ZIP.

L'étude de développement et de gestion ferroviaire prévoit d'apporter les réponses circonstanciées aux trois questions essentielles pour la définition du schéma ferroviaire de desserte de la ZIP :

- Quels sont les flux, en volume et en intensité, que la desserte ferroviaire doit pouvoir accepter au fur et à mesure du développement de la ZIP ?
- Quel est le dimensionnement optimum des infrastructures à prévoir ?
- Quel mode de gestion de la desserte ferroviaire peut être envisagé, notamment dans l'hypothèse d'une gestion mutualisée avec la plate forme OSIRIS ?

Le Comité Syndical,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

Article 1 : Approuve le cahier des charges de l'étude de développement et de gestion ferroviaire de la ZIP.

Article 2 : Autorise le Président à solliciter les éventuelles subventions mobilisables dans le cadre de conventions particulières signées avec la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et les différents partenaires financiers associés à l'étude (CNR, CCI, plate forme OSIRIS).

Article 3 : Autorise le Président à procéder à la consultation de prestataires en vue de passer un marché.

Article 4 : Autorise le Président à signer les documents dudit marché.

2/ Approbation du cahier des charges de l'étude de circulation et de déplacement tous modes.

Le Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise-Sablons assure, dans le cadre du dossier de création de ZAC, l'étude de circulation et de déplacement tous modes.

Le Comité Syndical,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

Article 1 : Approuve les éléments du cahier des charges et permet les derniers ajustements de forme qui pourraient être demandés par les partenaires de l'étude.

Article 2 : Autorise le Président à solliciter les éventuelles subventions mobilisables dans le cadre de conventions particulières signées avec la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et les différents partenaires financiers associés à l'étude.

Article 3 : Autorise le Président à procéder à la consultation de prestataires en vue de passer un marché.

Article 4 : Autorise le Président à signer les documents dudit marché.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Daniel RIGAUD

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP
DE SALAISE-SABLONS**

Rue du 19 mars 1962 - BP 492
38554 SAINT MAURICE L'EXIL Cedex
Tél. 04 74 29 31 19 - Fax 04 74 29 31 09
SIRET 200 019 297 00015 - APE 8413 Z

ZONE INDUSTRIALO PORTUAIRE DE SALAISE SABLONS

ETUDE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION FERROVIAIRE DE LA ZIP



CAHIER DES CHARGES

FEVRIER 2012

Cette étude est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Région Rhône Alpes avec le Fonds européen de développement régional.



Rhône Alpes Région

SOMMAIRE

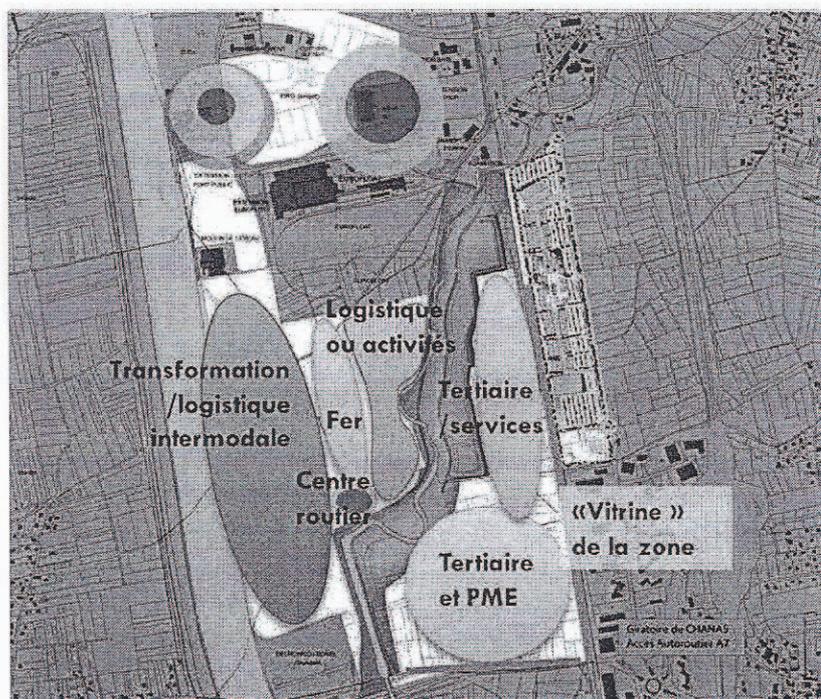
1.	<i>Préambule</i>	3
2.	<i>Présentation de l'existant</i>	5
3.	<i>Le programme de l'aménagement</i>	7
4.	<i>Missions à réaliser</i>	9
5.	<i>Les livrables</i>	14
6.	<i>La constitution de l'équipe</i>	14
7.	<i>Les partenaires de l'étude et l'organisation de la maîtrise d'ouvrage</i>	14
8.	<i>Les documents mis à disposition</i>	15

1. Préambule

Le syndicat mixte de la zone industrialo portuaire de Salaise Sablons porte une opération d'aménagement ambitieuse à vocation régionale. Elle s'étend sur un territoire de 300 Ha sur des emprises foncières de la Compagnie Nationale du Rhône, de la plateforme chimique OSIRIS et du syndicat mixte (en cours d'acquisition). Il s'agit d'une opération structurante à l'échelle de la région Rhône Alpes. A ce titre, le projet est en cours de labellisation Grand Projet Rhône Alpes.

Les enjeux définis en décembre 2010 par les membres du syndicat mixte (Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, Conseil Général de l'Isère et Région Rhône Alpes) sont les suivants :

- permettre l'accueil de nouvelles activités industrielles et de services aux entreprises
- donner la priorité au report modal
- ouvrir de nouvelles perspectives d'insertion sociale et professionnelle aux populations riveraines de la ZIP
- mettre en œuvre une politique ambitieuse environnementale
- engager les entreprises existantes et nouvelles vers un dialogue et une concertation autour d'objectifs partagés de développement durable



Le syndicat mixte souhaite certifier la zone sur les enjeux environnementaux, la maîtrise des risques et la qualité de service.

Donner la priorité au transport modal signifie concevoir une logistique ferrée et fluviale performante.

Quels sont les critères d'une desserte ferrée performante ?

Pour les infrastructures :

- 1) la simplicité de fonctionnement de l'ITE, à savoir une entrée directe sur l'ITE sans manœuvre sur le RFN,
- 2) la capacité à traiter des trains de 750m voire 1000 m sur un faisceau d'accueil
- 3) un aménagement interne de la ZIP construit autour de la desserte ferroviaire afin de limiter les co-activités avec les autres modes de transport,
- 4) la capacité de charger et décharger de grands linéaires de trains afin de limiter le nombre de découpage de trains,
- 5) la capacité de stockage des wagons en attente de réception ou d'expédition en dehors des voies mères et du faisceau d'accueil,
- 6) une qualité des infrastructures adaptée aux trafics attendus (spécificités de circulation des matières dangereuses, résistance aux charges à l'essieu).

L'intérêt de la mutualisation des ITE Osiris et CNR sera analysé en termes de réglementation des matières dangereuses en transit, de capacité et fluidité de desserte d'OSIRIS et de la ZIP, d'impact sur les modes de gestion...

Pour la gestion :

- 1) la disponibilité des sillons sur le réseau ferré national (RFN),
- 2) une bonne planification des trafics entrant et sortant,
- 3) une bonne coordination de la circulation intérieure,
- 4) des règles de traction adaptées aux infrastructures de la zone (routières et ferroviaires),
- 5) disposer d'une offre performante pour la gestion des wagons isolés.

Le gestionnaire assure également les missions de base : maintien de la pérennité des infrastructures, redevances d'utilisation du réseau

Pour la traction ferroviaire :

- 1) la capacité de travail sur des plages horaires adaptées aux trafics et au besoin des clients (et non l'inverse) afin d'optimiser l'utilisation des infrastructures,
- 2) la disponibilité de locotracteurs adaptés aux caractéristiques des infrastructures et des trafics

Le site devra être en capacité à terme d'accueillir un Opérateur Ferroviaire de Proximité qui pourrait assurer d'une part un besoin d'échanges avec les autres plateformes lyonnaises existantes (Vénissieux et le Port Edouard Herriot ou en devenir (Saint Exupéry/Grenay et/ou Ambérieu) et d'autre part d'élargir le périmètre des dessertes actuelles de wagons isolés.

La présente étude de développement et de gestion ferroviaire de la ZIP s'attachera à dimensionner et dessiner le schéma de desserte ferrée, en considérant les existants, la réglementation ainsi que les contraintes techniques du site. Des préconisations d'évolutions de gestion de la zone sont attendues.

2. Présentation des infrastructures existantes



-  Périmètre de la ZIP
-  Voies ferrées
-  Routes
-  Emprises CNR

L'aménagement de la ZIP s'adossera aux infrastructures existantes présentées ci-dessus.

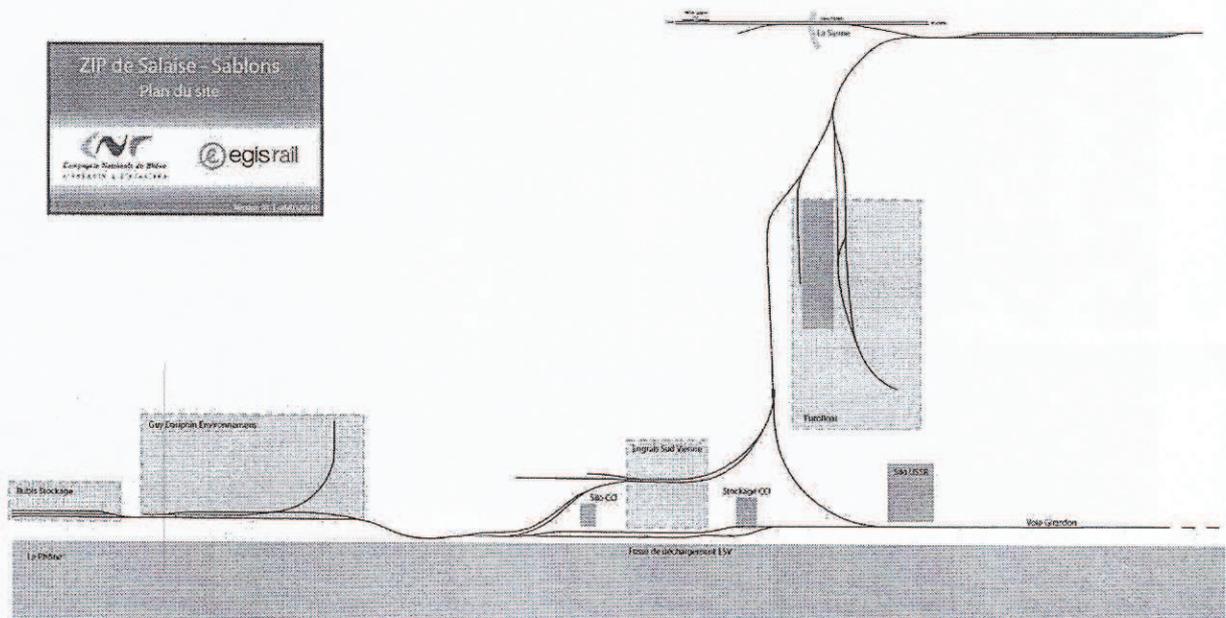
Le PPRI de la Sanne contraint son développement. Une partie des terrains se situe en zone bleue. Les remblais et les constructions implantés en zone bleue devront être compensés. Le bureau d'études devra se coordonner avec l'équipe en charge de l'élaboration du dossier de ZAC et de son étude d'impact (modélisation hydraulique de la Sanne, études des compensations en cours).

Le PPRT du Roussillon impacte de façon majeure le territoire. Des voies ferrées passent à proximité d'installations industrielles à risque.

L'ITE OSIRIS dessert aujourd'hui la plateforme chimique. OSIRIS possède un contrat avec SOCORAIL pour desservir l'intérieur de leur site.

L'ITE CNR dessert le port public, différents industriels implantés sur le domaine CNR ainsi que l'entreprise Eurofloat. Le port public est géré par la CCI Nord Isère en vertu d'un sous-traité de concession signé avec la CNR. La gestion du site est assurée par l'association des embranchés ferrés (ASUEF). La CCI possède ses propres moyens techniques et humains pour la traction ferroviaire ; moyens qu'elles proposent aux entreprises sous embranchées. Le trafic 2010 représente 300 000 T soit environ 12 entrées sorties par semaine. Les principaux matériaux manutentionnés sont du sable, du carbonate, des engrais, des produits chimiques et de la ferraille. L'étude réalisée pour le compte de la CNR par EGIS Rail montre la faible réserve de capacité de l'infrastructure existante sur la base du mode de gestion actuel. L'étude apporte des propositions d'amélioration de gestion.

Plan de l'ITE CNR (EGIS RAIL)



3. Le programme de l'aménagement



Source Catram Consultants

Le parti d'aménagement présenté ci-dessus illustre la programmation de la future ZAC. Le plan masse, notamment le tracé des voies ferrées n'est pas arrêté. L'objet de la présente étude est bien d'embrasser l'ensemble de la problématique de desserte ferrée pour définir le plan masse le plus pertinent.

Les éléments principaux du programme sont les suivants :

- implanter sur les terrains CNR en bord voie d'eau des entreprises à logistique multimodale (fleuve, fer, route). Il peut s'agir de grandes entreprises industrielles, d'acteurs du BTP...de dimension internationale, nationale ou régionale (en rose et vert kaki sur le plan)
- libérer le foncier nécessaire au développement du port public (en rouge)

- c) réserver une emprise de 4 Ha pour une escale container (en marron). La possibilité d'implanter une infrastructure adaptée à la manutention de matières dangereuses est étudiée. Ce petit terminal à container devra être trimodal.
- d) développer la capacité aujourd'hui offerte par la CCI ou un autre acteur de manutentionner et faire du stockage pour compte de tiers (non visible sur le plan).
- e) organiser une offre logistique pour les wagons isolés.
- f) implanter une zone d'entrepôts logistiques pour des entreprises développant des logistiques alternatives à la route.
- g) à l'est de la Sanne, développer un parc tertiaire et de PME PMI.

Une extension de la ZIP au sud est prévue à long terme et devra être prise en compte.

4. Missions à réaliser

Le bureau d'études s'interrogera pour chacun des thèmes abordé ci-dessous sur :

- la pertinence de l'investissement au regard du programme de la ZIP,
- la capacité à le financer,
- l'impact de la réglementation sur la gestion et la conception des ouvrages,
- les contraintes techniques du site,
- la facilité de gestion du site.

La mission se déroulera en trois étapes. Une première étape sera consacrée à l'établissement de projections de trafic. Une seconde étape consistera sur la base d'un modèle d'exploitation à dimensionner les infrastructures ferroviaires et à esquisser le schéma de desserte. Enfin, une dernière partie abordera les modalités de gestion ferroviaire de la zone.

Les attendus de ces trois étapes sont développés ci-dessous :

Etape n°1 : établissement de projections de trafic

En considérant sa connaissance du marché ferroviaire, les activités attendues sur la ZIP, les évolutions du fonctionnement du fret ferroviaire (développement des nouveaux opérateurs ferroviaires et leurs besoins de nouveaux hubs, nouvelles gestion des wagons isolés, nouvelles autoroutes ferroviaires nord sud...), le bureau d'études établira plusieurs scénarii (hypothèse basse, médiane et haute). Il présentera de façon détaillé dans son offre sa méthodologie.

Le bureau d'étude disposera des données de trafic sur le Port Edouard Herriot.

Etape n°2 : dimensionnement des infrastructures et esquisse du schéma de desserte

Le bureau d'études dimensionnera les infrastructures nécessaires pour une gestion performante de la zone. Le bureau d'étude précisera dans son offre sa méthodologie.

Plusieurs scénarii de desserte seront dessinés, évalués et chiffrés. Un rendu de type esquisse + est attendu. Notamment une fiabilité des études est attendue sur les volumes de remblais en jeu, les pentes des voies, les rayons de giration.

Les scénarii seront répartis en deux grandes familles, une famille avec mutualisation des ITE Osiris et CNR, une famille sans mutualisation. Une attention particulière sur la mise en évidence d'avantages et inconvénients de cette mutualisation est attendue. Cette étude fournira une aide à la décision précieuse sur ce sujet.

Seront pris en compte :

- la configuration actuelle du site dans toutes ses composantes (conclusions de l'audit technique des infrastructures CNR, trafics présents sur site et leur gestion actuelle, sujétions de co activités, mutualisation ou non avec l'ITE OSIRIS),
- les intentions d'aménagement de la ZIP notamment les dessertes routières, le positionnement des différentes activités,
- les projections de trafic définies et leur gestion envisagée,
- la topographie des lieux pour limiter les pentes et optimiser les remblais,

- les réflexions et les études relatives à la gestion des eaux pluviales de la ZIP et à la prise en compte des contraintes réglementaires du PPRI de la Sanne.
- les contraintes liées au PPRT du Roussillon.
- la poursuite ultérieure du réseau au sud de la RD 1082.

Seront pris en compte l'ensemble des mouvements de livraison / expéditions, la gestion des wagons vides, la gestion des wagons en attente pour réparations ainsi que la gestion/entretien des machines de lignes.

Le bureau d'études envisagera un phasage de réalisation des installations pour suivre la montée en puissance du site.

Cette étude s'attachera à identifier les besoins de tractions (puissance des locotracteurs par rapport aux modes de gestion envisagées, électrification des voies).

Les obligations réglementaires seront identifiées et prises en compte, notamment les spécificités de circulation des matières dangereuses.

De façon détaillée, les éléments de réflexion sont les suivants :

Sillons et accès au RFN

Dans le cadre du contrat de plan Etat Région, la Région a financé une étude d'amélioration des ITE CNR et OSIRIS.

Aujourd'hui, ces derniers ne sont accessibles que dans le sens sud nord. La disponibilité des sillons est faible sur la voie RFF PLM en raison du trafic important de voyageurs.

ITE CNR

L'entrée sur l'ITE se fait par refoulement et donc nécessite de longues manœuvres. Le départ des trains depuis l'ITE CNR est direct vers le Nord. En revanche, le départ vers le Sud nécessite de nombreuses manœuvres.

ITE OSIRIS

L'entrée sur l'ITE est directe depuis le sud. Le départ vers le Nord est direct. Le départ vers le sud nécessite de couper la voie sud nord du RFN et est mal situé au milieu du faisceau Osiris.

Cette étude conduite par RFF a permis d'identifier les aménagements suivants :

- création d'un nouvel accès au sud du faisceau CNR. Cet aménagement permettrait aux trains d'entrer directement sur l'ITE CNR au lieu de refouler sur l'entrée nord actuelle,
- banalisation de la voie sud nord pour être utilisée en double sens entre les ITE et Saint Rambert d'Albon. Cet aménagement permettrait des sorties rapides vers le sud pour rejoindre les voies de la rive droite du Rhône sans utiliser la voie 1 nord sud de la PLM.

Outre des temps de parcours diminués, ces aménagements permettent de gagner en ordre de grandeur 3 sillons sur la voie 1 sud nord et 11 sillons sur la voie 2 nord sud.

L'investissement pour la voie banalisée est important (8M€).

Réflexion à mener sur ce thème :

Néant – prise en compte des études RFF existantes.

Localisation du faisceau d'accueil de 750 / 1000m

L'extension du faisceau CNR à 1000m, la création d'une 4ème voie ainsi que l'électrification du faisceau ont été chiffrées dans l'étude précédente.

L'électrification est essentielle pour permettre l'arrivée et le départ des motrices électriques du RFN, dans l'hypothèse de la création de l'accès sud.

La prolongation du faisceau à 1000 m cumule les contraintes suivantes :

- création d'un ouvrage d'art sur voirie communale,
- dévoiement de plusieurs pylônes RTE.

Le coût global de cette solution est estimé à environ 15.4 M€.

L'intérêt de disposer d'une voie de 1000m est acquis. Il s'agit d'anticiper les évolutions prochaines sur l'allongement des trains à 850m voire 1000m.

Réflexion à mener sur ce thème :

L'objectif est d'apporter des éléments d'appréciation pour acter le dimensionnement du faisceau d'accueil (nombre de voies de 1000m, nombre et longueur des voies complémentaires, morité en puissance).

Le bureau d'études cherchera en première approche à minimiser le nombre de voies sur ce faisceau au regard des coûts importants liés au volume de remblai à mettre en œuvre.

L'éventuelle mutualisation des ITE Osiris et CNR

En première approche, la mutualisation des deux ITE apparaît pertinente. Une seule entrée / sortie mutualisée permettrait de réduire la longueur de la voie banalisée sur le RFN et ainsi de libérer des sillons. Une mutualisation des moyens de gestion pourrait également être envisagée à terme.

Cette mutualisation pourrait se réaliser par un raccordement des deux faisceaux via un ouvrage d'art sur la Sanne. Il faut noter la différence d'altimétrie entre les deux faisceaux, ce qui rend impossible leur fusion. Le coût des travaux est estimé à 2.6 M€.

Réflexion à mener sur ce thème :

Le bureau d'étude évaluera la pertinence de cette mutualisation.

Il s'agit de mieux cerner les avantages et les inconvénients pour la ZIP, RFF et Osiris de recourir à une mutualisation des réseaux (mise en commun de moyens de traction, souplesse d'utilisation des voies des faisceaux, augmentation des capacités de réception et expédition...) au regard de l'investissement et des contraintes réglementaires (transport des matières dangereuses).

Le bureau d'étude veillera à bien appréhender les contraintes liées à la nature des produits transportés vers Osiris. La réglementation en la matière tend à se renforcer : durée de transit, incompatibilité entre certaines matières, qualification du tractionnaire, procédures en cas d'incident ...

Il faut noter qu'OSIRIS organise chaque jour une rame de wagons isolés à destination de Sibelin. Une offre conjointe avec la ZIP pourrait être développée.

L'aménagement interne de la ZIP

Deux types de gestion des sous embranchements sont envisageables.

- 1^{ère} solution : l'entreprise possède le foncier et l'infrastructure ad-hoc sur sa parcelle pour gérer un train entier amené par le tractionnaire depuis le faisceau d'accueil.

Le découpage des trains s'effectue juste en amont de l'entreprise sur la voie mère. Cette opération est longue. Il est préférable qu'aucune voirie majeure ne coupe la voie mère sur le linéaire du train entier (exemple : terminal T2 au port Edouard Herriot).

L'investissement est porté par l'entreprise. Cette solution possède l'avantage de supprimer ou fortement limitée la co-activité avec d'autres trafics. En revanche, elle requiert des superficies importantes. Cette consommation de foncier peut poser des sujétions de co-activités avec un accès voie d'eau.

- 2^{ème} solution : l'entreprise n'est pas en capacité de traiter un train entier. Les tronçons de trains sont acheminés à partir des communs :
 - o Soit à partir du faisceau d'accueil (à éviter, implique une forte limitation du nombre de trains traités sur la ZIP – exemple du trafic actuel de sable pour Eurofloat)
 - o A partir d'un faisceau ou de voies secondaires (solution à préconiser si ce faisceau ou ces voies sont à proximité de l'entreprise).

L'investissement est porté par la collectivité. Cette solution possède l'avantage de limiter le foncier sur chaque parcelle embranchée et de mutualiser les équipements. Elle augmente de façon considérable les co-activités (autres trafics ferrés et circulation routière). Elle nécessite ainsi un fort besoin de coordination.

La CNR a missionné EGIS RAIL pour réaliser un état des lieux des trafics et de leur gestion. Cette étude montre particulièrement l'impact sur la capacité des infrastructures d'une gestion type 2^{ème} solution.

Réflexion à mener sur ce thème :

Il est demandé d'étudier la desserte interne de la ZIP (voie mère, faisceau d'accueil, choix de gestion (voir ci-dessus), sous embranchements en fonction de la configuration des lieux et du type d'activités pressenti).

Voie mère :

- validation du tracé du plan masse ECO+ ?
- possibilité de passer à l'Est d'Eurofloat ? - fig 1
- ne faut-il pas desservir la ZIP depuis le faisceau Osiris via un nouvel accès sud depuis ce faisceau?- fig 2
- une seconde voie mère via le sud de la zone est-elle pertinente? – fig 3

Faisceau d'accueil :

- voir chapitre précédent

Choix de gestion des déchargements / chargements (intra entreprise ou faisceau secondaire) :

- identifier la meilleure option en fonction des orientations du plan masse (localisation des types d'activités, positionnement des voiries.)

Sous embranchements :

- validation des principes du plan masse ECO+ : pertinence des sous embranchements perpendiculaires au fleuve (courbes, linéaires des sous embranchements) ?

Escale conteneurs :

- une réserve foncière de 4 Ha est prévue pour une escale conteneur à vocation locale.
- Cet escale conteneur devra aussi fonctionner en fleuve/route ou en fer/route : un déchargement / chargement de conteneur par reach stacker doit être prévu à proximité immédiate de la plateforme
- la zone réservée aux entrepôts logistiques serait de préférence directement attenante à l'escale conteneur afin, si possible, d'assurer les brouettages hors voiries publiques.

Manutention pour compte de tiers :

- la possibilité de manutention pour compte de tiers (marchandise vrac) sera également regardé (pertinence du modèle économique, capacité de stockage à prévoir, organisation du brouettage).

Etape n°3 : propositions des modalités de gestion future de la zone

Le bureau d'étude abordera l'ensemble des thématiques liées à la gestion de la zone.

Quelles sont les évolutions à mettre en place pour assurer une bonne planification des trafics entrant et sortant, édicter les règles de traction, gérer l'interface avec Osiris le cas échéant ? Dans quelle mesure est-il nécessaire de faire évoluer les principes de gestion existants (ASUEF + CCI) ? Il faut noter que la CCI dispose de moyens techniques de traction récents non amortis.

Le bureau d'étude détaillera le type de contrat à envisager en vertu de la réglementation ou des bonnes pratiques sur d'autres sites pour missionner un gestionnaire et un tractionnaire.

Les moyens humains et techniques nécessaires sont évalués ainsi que leur montée en charge.

Le bureau d'études identifiera les actions à mettre en place en application de la réglementation sur le transport de marchandises, les ICPE...

5. Les livrables

- Ensemble des documents en 6 exemplaires
- CD Rom regroupant l'ensemble des fichiers graphiques et rédactionnels sous format numérique (doc.dwg, jpg, tif, bmp, pdf, ppt, ...) y compris les croquis scannés.

6. La constitution de l'équipe

Les membres de l'équipe devront :

- Etre en capacité d'établir une stratégie de gestion ferroviaire par leur connaissance :
 - du marché du fret ferroviaire
 - des modes de développement des nouveaux opérateurs ferroviaires et de la réorganisation du fret SNCF,
 - du fonctionnement de RFF,
 - des règles de traction ferroviaire,
 - de la réglementation sur les opérateurs ferroviaires
- Maîtriser la réglementation du transport de marchandises, notamment des matières dangereuses,
- Connaître la réglementation sur les ICPE et les matières dangereuses
- Maîtriser la conception des réseaux ferrés (génie civil, tracé, estimation des investissements).

7. Les partenaires de l'étude et l'organisation de la maîtrise d'ouvrage

L'étude sera portée par le syndicat mixte.

Un comité technique conduira l'étude. Il sera composé de représentants de la Compagnie Nationale du Rhône, de la CCI, d'Osiris, de l'ASUEF et du syndicat mixte.

Un comité de pilotage validera les grandes étapes de l'étude. Il sera composé :

- des élus membres du syndicat mixte (Région, Conseil Général, CCPR),
- de techniciens de la Région, du Conseil Général, de la CCPRV,
- de représentants des membres du Comité Technique.

Les partenaires de l'étude sont les suivants :

- Région Rhône Alpes : membre du syndicat mixte, animateur du futur GPRA Salaise Sablons (Grand Projet Rhône Alpes)
- Conseil Général de l'Isère : membre du syndicat mixte, mise à disposition d'un chef de projet dédié au syndicat mixte
- Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, membre du syndicat mixte, projet sur son territoire.

- Compagnie Nationale du Rhône : gestionnaire du domaine public fluvial en vertu de la concession du fleuve Rhône, aménageur d'une réserve foncière de 40 ha sur la ZIP, propriétaire des infrastructures existantes (faisceau et voie mère)
- CCI Nord Isère : gestionnaire du port public de Salaise Sablons en tant que sous concessionnaire de la CNR, tractionnaire pour les entreprises existantes du site.
- OSIRIS : gestionnaire de la plateforme chimique au nord de la ZIP, y compris la gestion ferrée
- Association des embranchés ferrés, en charge de la gestion ferroviaire du site
- Equipe en charge du dossier de création de ZAC (TERRITOIRE 38, SETIS, INGEROP, INDIGGO) => coordination avec les études de modélisation hydraulique de la Sanne.
- DREAL : avancement du PPRT.

8. Les documents mis à disposition

- Etude de positionnement stratégique de la ZIP (Décembre 2010 – Catram Consultants pour le syndicat mixte)
- Retours d'expérience des trafics sur les sites portuaires CNR
- Etude de capacité de l'infrastructure existante – propositions de développement (EGIS Rail juin 2011 pour CNR)
- Diagnostic technique de l'existant - voie mère et pont sur la Sanne - (Association des embranchés ferrés + analyse interne CNR)
- Etude de modification des installations des ITE CNR et OSIRIS (RFF – juillet 2010)
- Plan topographique du secteur
- Etude OSIRIS en cours sur le fonctionnement ferré interne de la plateforme chimique (amélioration de la gestion du stationnement des wagons) en vue d'un accroissement de trafic en 2013.

Figure 1 : variante 1 à étudier – faisabilité courbe ?



Figure 2 : variante 2 à étudier – accès via faisceau OSIRIS

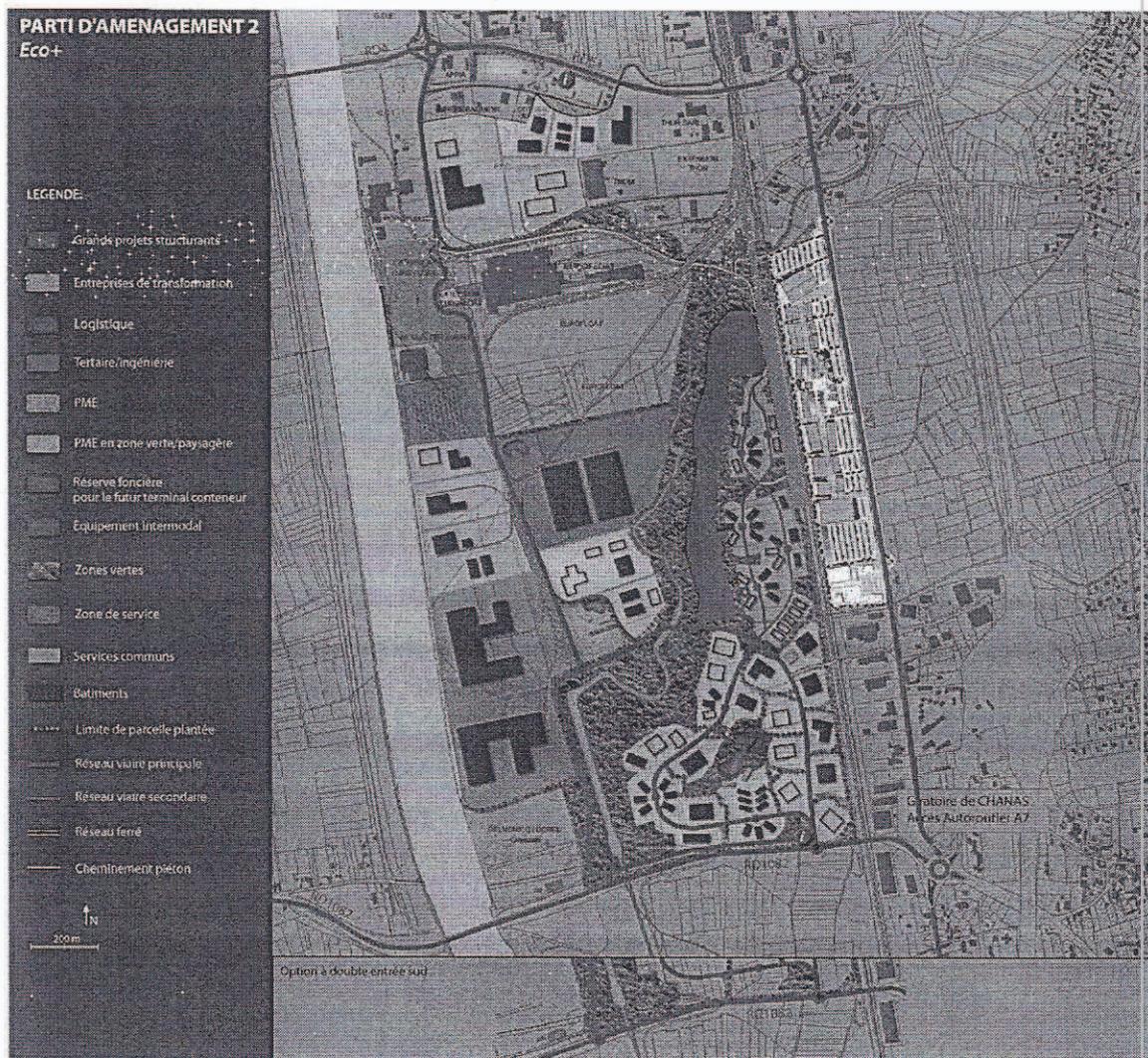
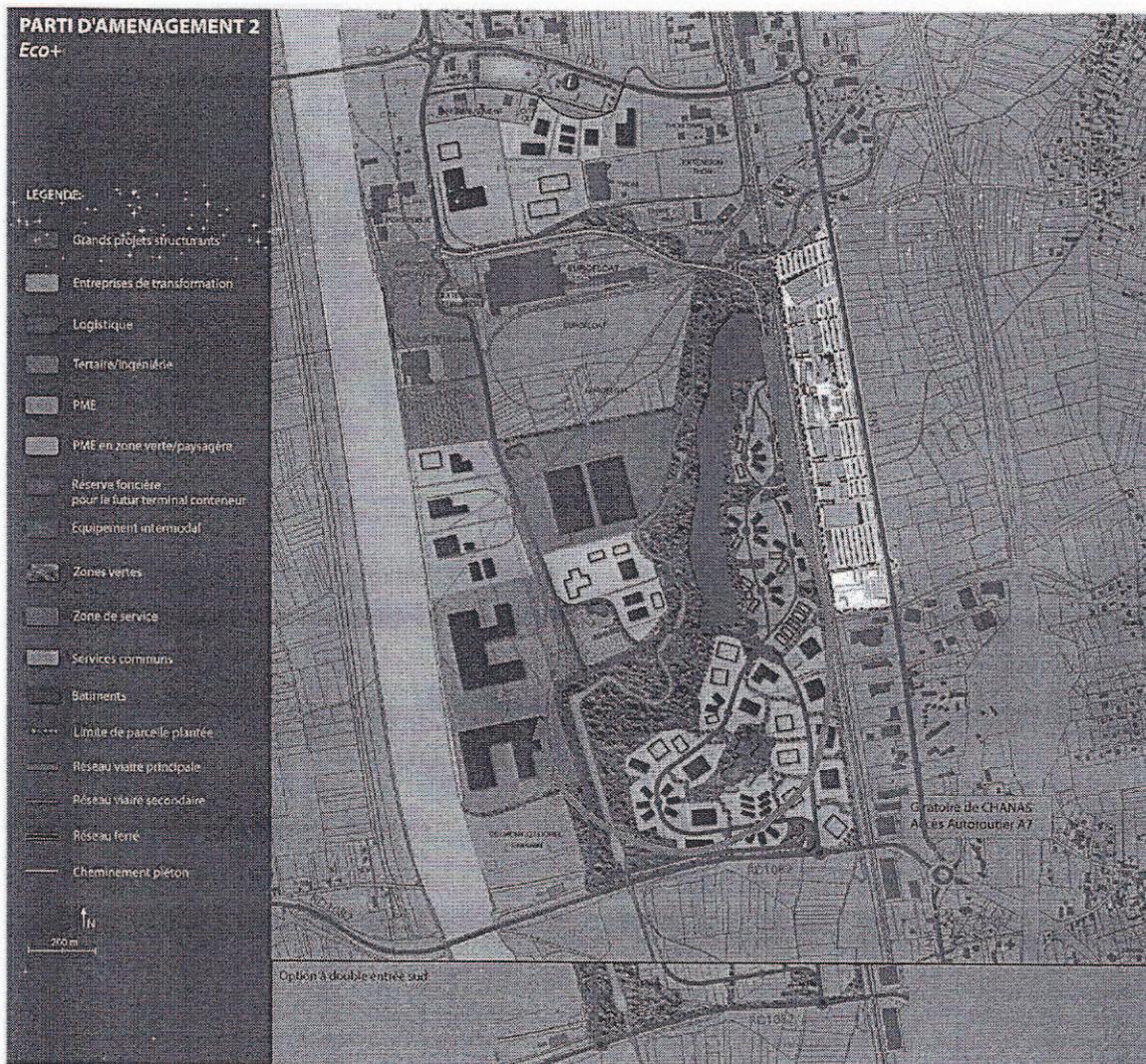


Figure 3 : autre variante seconde voie mère au sud



DOCUMENT DE TRAVAIL

MARCHES DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

*Etude de circulation et de déplacement tous modes
(route, fer, fluvial, modes doux)*

ZONE INDUSTRIALO- PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

PERSONNE PUBLIQUE :

Syndicat mixte de la ZIP de Salaise Sablons

Représentant légal du maître d'ouvrage : Le Président du syndicat mixte

Personne habilitée à donner les renseignements : Rémi LAPORTE, chef de projet
Tél. : 04 74 29 31 19 / 06 71 71 41 14

Comptable public assignataire des paiements : L'agent comptable du syndicat mixte

DOCUMENT DE TRAVAIL

I – Contexte

La Zone Industriale-Portuaire (Z.I.P.) de Salaise / Sablons est positionnée sur le canal latéral du Rhône, en limite sud du département de l'Isère, à 40 kms au sud de l'agglomération lyonnaise et 50 kms au nord de Valence, sur un axe économique européen majeur de circulation multimodale (fluviale, ferroviaire et routière) et de productions pharmaceutiques et chimiques.

Situé au carrefour de 5 départements, sur les deux communes de Salaise-sur-Sanne et Sablons, cet espace économique est intégré aux zones d'activités déclarées d'intérêt communautaire par la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais (CCPR) qui en fait un facteur essentiel de sa politique de développement économique et social.

Cet espace figure parmi les 9 sites d'intérêt stratégique identifiés par le schéma départemental des espaces d'accueil d'activités économiques du Conseil général de l'Isère et dans les documents de cadrage du Schéma de Cohérence Territoriale Rives du Rhône : (parties 2 et 4 du DOG + PADD)

Le site de Salaise / Sablons présente des atouts qu'il convient de valoriser :

- une superficie totale d'environ 340 ha avec des potentialités de développement importantes, du fait, d'une part, des réserves foncières disponibles (grevées toutefois par des périmètres de risques d'inondation et technologiques),
- une situation géographique associée à une desserte tri modale : fleuve, fer, autoroute.

Ce site offre aujourd'hui une spécialisation reconnue au niveau européen, voire mondial, en ce qui concerne le traitement de déchets spéciaux.

L'aménagement et le développement global de ce site à forts enjeux économiques, territoriaux et sociaux, fait l'objet d'un partenariat fort entre les collectivités concernées, la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, qui ont créé à cet effet en mars 2009, à parité de ses membres, le Syndicat Mixte de la zone industrialo-portuaire de Salaise / Sablons pour conduire l'aménagement, le développement et la gestion de la zone.

Conformément à l'article R 311-1 du Code de l'urbanisme et à la délibération n° 2010/30 du conseil syndical prise le 7 décembre 2010, le Syndicat Mixte s'oriente vers la création d'une Z.A.C. pour aménager le site industrialo-portuaire de Salaise / Sablons. Une concertation avec les habitants a été lancée. Le périmètre envisagé pour l'opération figure en annexe.

La Zone Industriale-Portuaire de Salaise / Sablons comprend :

- 85 ha concédés par l'Etat à la CNR, en bordure de la voie fluviale comprenant un port public couvrant 12 ha extensibles à 19 ha,
- les zones d'activités actuelles et à créer, dont plus de 100 ha sont déjà commercialisés, 70 sont maîtrisés et 50 en cours d'acquisition,
- les infrastructures : voies navigables, port fluvial, voiries routières, embranchements ferroviaires et gare ferroviaire.

Elle est limitée :

- à l'ouest par le canal du Rhône,
- à l'est par la voie ferrée Lyon - Marseille,
- au nord par les limites de propriété des sociétés LINDE Gas SA, TREDI SA,
- au sud : par la RD 1082, Annonay - Beaufort - Grenoble.

La Sanne et la digue de son bassin d'expansion traversent le site selon un axe orienté NNE- SSO et introduisent à la fois une contrainte forte pour l'aménagement et les déplacements intraZIP et une opportunité écologique que le parti d'aménagement entend valoriser.

DOCUMENT DE TRAVAIL

En outre, des servitudes relatives à la présence de lignes Très Haute Tension et Haute Tension, à la proximité de l'aérodrome de Reventin-Vaugris, de la ligne SNCF Paris-Lyon-Marseille, des pipe lines, et de canalisations d'irrigation conditionnent également l'urbanisation du secteur.

L'ensemble de ce site est impacté par de nombreux dispositifs :

- de protection contre les risques technologiques et d'inondation,
- de plusieurs zonages de protection d'espaces naturels,
- et un fuseau d'étude large de 300 m créé en 1994 pour permettre l'étude aujourd'hui hypothétique, d'une déviation de la RN7 qui façonneront un contexte réglementaire en évolution permanente.

L'environnement économique :

La ZIP bénéficie d'une situation géographique stratégique exceptionnelle et dispose de puissants atouts pour attirer de nouvelles activités économiques, notamment dans le domaine de la logistique multimodale et du transport combiné, comme de la chimie-pharmacie et des éco-activités, déjà très présents sur le site.

Pour autant, la population de ce bassin d'emploi très dépendant de l'industrie chimique, aujourd'hui en mutation, reste durement touchée par la montée du chômage et de l'exclusion.

DOCUMENT DE TRAVAIL

II - Objet de l'étude

Dans le cadre de ce projet stratégique, le syndicat mixte souhaite lancer une étude de déplacement qui a pour objet :

- **L'analyse de la situation actuelle :**
 - o cette analyse pourra s'appuyer sur l'analyse du diagnostic réalisée en 2009 et les études de positionnement pour la ZIP (cf annexes ci-jointes).
 - o cartographier les flux de circulation existants au sein de la ZIP et à proximité notamment aux heures de pointe.
- **Aux horizons 10 ans et 20 ans de mise en œuvre du projet urbain :**
 - o Apprécier les volumes de déplacement induits par l'activité intermodale de la zone, et ses conséquences sur le réseau viaire.
 - o Mesurer l'impact des déplacements tous modes des salariés en tenant compte de l'ambition du projet.
 - o Calculer pour ces modes la génération de trafic et l'affectation de trafic sur les réseaux concernés.
 - o Intégrer dans la réflexion les projets connexes et leurs développements influant sur le périmètre d'études.
 - o Intégrer l'augmentation du coût du pétrole sur les déplacements des salariés.
 - o Apprécier les enjeux de stationnement induits par le développement des activités de la ZIP.
- **Evaluer au regard des résultats la pertinence du schéma viaire proposé dans le scénario Eco+ et proposer des adaptations.**
- **Proposer des mesures incitatives ou, en cas de difficultés constatées, des évolutions d'ouvrages/carrefours existants en concertation avec les services gestionnaires concernés. Par exemple (liste non exhaustive).**
 - o Modification des ouvrages existants (notamment rond point de Chanas, carrefour RD/RN7).
 - o Création de nouveaux segments routiers.
 - o Mesures destinées à augmenter le report modal :
 - des salariés,
 - des marchandises.
 - o Remise en service de la gare ferroviaire.
 - o Prioriser et hiérarchiser les propositions en intégrant une évaluation financière.
- **Faire, d'une façon générale, toutes les propositions et recommandations nécessaires au bon fonctionnement du secteur d'étude, en vue d'établir un schéma de principe d'organisation des circulations.**

DOCUMENT DE TRAVAIL

IV - Contenu de l'étude

A. Inventaire/analyse et diagnostic de la situation actuelle

Le bureau d'études établira un état des lieux du secteur d'étude concernant :

Le réseau de voirie :

- hiérarchie et principe de fonctionnement du réseau,
- charges et structure du trafic,
- dysfonctionnements éventuels constatés.

L'étude réalisée par EGIS en 2011 fournit un certain nombre de données.

Les données seront collectées auprès de la Région, de la CCPR, de la DDT, du Conseil Général de l'Isère et des Autoroutes du sud de la France.

Tranche conditionnelle :

A partir de l'enquête réalisée lors des études précédentes, des comptages complémentaires (en tranche conditionnelle) seront envisagés pour apprécier au mieux la répartition du trafic sur le secteur.

Il pourra en effet être nécessaire de réaliser des comptages complémentaires qui seront inclus en tranche conditionnelle et qui seront réalisés après que le besoin ait été confirmé notamment sur les axes suivants :

- o sur la rue d'Alembert, la RD 51 et la RD 4 au Nord du port Salaise-Sablons (distinction VL/PL), pour éventuellement compléter les charges en section ;
- o au niveau des giratoires RN7/échangeur Chanas, RN7/RD 51 et RD 51/RD4. Il s'agit ici d'appréhender le niveau d'usage des intersections principales pouvant constituer des accès à la ZAC ;
- o la RN, pour appréhender le potentiel d'usage du projet de déviation de la RN7 au niveau de la ZAC.

Une seconde tranche conditionnelle, dont le montant est égal à la première forfaitairement sera déclenchée en cas de besoin d'autres études éventuelles.

Le stationnement:

- répartition du stationnement sur domaine public et domaine privé,
- principe de fonctionnement,
- dysfonctionnements éventuels constatés,
- évolutions envisagées.

Le réseau de transports en commun (TC) :

- organisation et la couverture actuelle du réseau TC,
- charge du réseau TC,
- évolutions envisagées par les AOT.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Le schéma ferroviaire :

- hiérarchie et principe de fonctionnement du réseau,
- connexions actuelles, charges et trafics actuels,
- dysfonctionnements éventuels constatés,
- projet de connexion des zones aménagées,
- projet de développement de la zone portuaire.

Le schéma fluvial :

- charges et structure du trafic,
- projet de développement de la zone aménagée en cohérence avec le trafic fluvial.

Le schéma « mode actifs » (piétons, cycles) :

- hiérarchie et principe de fonctionnement du réseau,
- charges et structure du trafic,
- dysfonctionnements éventuels constatés.

Sur la base des analyses ci-dessus, le bureau d'études établira un diagnostic de la situation actuelle des déplacements et analysera les dysfonctionnements actuels.

La prise en compte des projets connexes :

Le bureau d'étude devra intégrer les projets et éléments suivants :

- Elargissement du pont-rail (co-financé par le Conseil Général de l'Isère et de l'Ardèche),
- Greencenter,
- Clinique sur zone des Nèves,
- Trafic du port fluvial,
- Trafic arrivant du PANDA sur le rond point de Chanas : parc d'activités Nord Drôme Ardèche, qui utilise l'échangeur de Chanas, même si ce projet est hors ZIP (et dans le SCOT), de façon à ce que les simulations et affectations de trafics soient sécurisées.

Il tiendra compte également des conclusions de l'étude ASF conduite pour vérifier la justification et le positionnement d'un nouvel échangeur au niveau de Vienne. La faisabilité d'un parking relais au niveau de l'échangeur de Chanas devra également être considérée.

Tout document, étude prospective ou schéma permettant de conforter ces éléments seront recherchés par le bureau d'études.

DOCUMENT DE TRAVAIL

B. Génération de trafic et mesures des impacts du projet de la ZIP sur les réseaux

Pour cette seconde phase, il s'agira aux horizons de mise en oeuvre du programme de la ZAC à 10 ans et 20 ans :

- d'apprécier le volume de déplacement intermodale induit par l'activité développée sur la ZIP, et l'affectation de trafic sur les réseaux concernés fleuve, rail, route. La répartition du trafic PL sur les voiries structurantes sera plus particulièrement étudiée,
- de mesurer l'impact tout mode des échanges induits par les mouvements salariés sur la base d'hypothèses de répartition modale établie en cohérence avec les ambitions du projet de ZIP,
- de vérifier la capacité des réseaux actuels à supporter ces nouveaux échanges.

Plusieurs propositions complémentaires d'hypothèses seront argumentées et pondérées afin de tenir compte d'éléments de contexte supra-ZIP.

C. Propositions/recommandations

A partir des étapes précédentes, le bureau d'études présentera un ensemble de propositions et de recommandations en justifiant les choix effectués.

Un tableau synthétique devra permettre d'identifier clairement les enjeux soulevés et les recommandations proposées.

Après validation, il synthétisera ses propositions sous la forme d'un plan de déplacements recommandé sur l'ensemble du périmètre étudié.

Il en déduira notamment :

- La future hiérarchie du réseau de voirie.
- La qualité de fonctionnement des échanges entre les RD, la RN7 et l'échangeur autoroutier.
- Les entrées et sorties de la zone d'aménagement, ses connexions avec les RD et autres voiries,
- Le principe d'accessibilité multimodal (Fer, Fleuve, Route) résultant du projet : équilibres, points de connexions, trafics échangés entre les modes, etc.
- La pertinence de la réouverture de la gare voyageurs.
- Les capacités de stationnement qu'il conviendra de prévoir sur le secteur notamment pour les salariés dont l'éventualité d'un partenariat avec les ASF pour un parking-relais est à étudier.

Il s'agira notamment de :

Pour le réseau viaire :

- d'évaluer au regard des résultats la pertinence du schéma viaire proposé dans le schéma ECO+ et proposer des adaptations :
 - o pour la connexion de la zone aux RD,
 - o pour son schéma de desserte interne.

DOCUMENT DE TRAVAIL

- De proposer des mesures incitatives ou, en cas de difficultés constatées, des mesures correctives avec vérification de la faisabilité technique des propositions :
 - o modification des ouvrages existants (notamment rond point de Chanas, carrefour RD/RN7),
 - o création de nouveaux segments routiers,
 - o mesures destinées à augmenter le report modal :
 - des salariés,
 - des marchandises,
 - o réouverture de la gare ferroviaire.
- Définir les principes et les volumes du stationnement VP sur le site (sur voirie publique ou/et sur domaine privé), en adéquation avec le schéma ECO+ en tenant compte des services (restaurant d'entreprises, crèches, salles de formation...) qui seront développés sur la ZIP et éventuellement proposer des mesures correctrices pour leur localisation notamment au regard des horaires d'utilisation.
- Faire, d'une façon générale, toutes les propositions et recommandations nécessaires au bon fonctionnement du secteur d'étude, en vue d'établir un schéma de principe d'organisation des circulations. Les solutions proposées devront être compatibles avec les attentes des services gestionnaires des réseaux routiers.

Pour le réseau de transports en commun (TC) :

- Proposer un nouveau schéma d'organisation pour desservir la zone et la mailler en interne.

Pour le schéma ferroviaire :

- S'articuler sur le projet de connexion ferroviaire des zones aménagées (une étude est en cours et sera transmise au titulaire du marché).

Pour le schéma fluvial :

- S'articuler avec le projet de développement de la zone aménagée en cohérence avec le trafic fluvial.
- Proposer des hypothèses de report modal entre le fer, la route, l'eau, en volume.

Pour le schéma « mode actifs » (piétons, cycles) :

- proposer de nouveaux cheminements piétons et cycles sécurisés et valorisés,
- proposer des mesures correctrices au regard des services qui seront développés sur la ZIP.

En complément, chaque proposition fera l'objet d'une priorisation dans le temps prenant en compte leur durée de réalisation, leur évaluation financière et leur maîtrise d'ouvrage.

V – Modalités de réalisation de l'étude

A. Planning de réalisation

Etape A : Inventaire/analyse et diagnostic de la situation actuelle 2 mois

Etape B : Génération de trafic et mesures des impacts du projet de la ZIP sur les réseaux : 1 mois.

Etape C : Propositions/recommandations : 2 mois

DOCUMENT DE TRAVAIL

B. Déroulement de l'étude

Le bureau d'études présentera chacune des étapes ci-dessus au comité technique de suivi de l'étude qui entérinera ou amendera chaque étape présentée.

Le bureau d'études prévoira d'autre part de participer à au moins 6 réunions de travail, pour la mise au point des éléments techniques nécessaires au bon déroulement de l'étude.

C. Rendu de l'étude

- Le bureau d'études remettra au maître d'ouvrage un document intermédiaire (en 5 exemplaires couleur + 1 fichier informatique) à la fin de chaque étape précitée ainsi qu'une synthèse de 2 pages et un diaporama de présentation compréhensible par des non-spécialistes.
- Le document final, comprenant l'ensemble des pièces graphiques et écrites, sera remis en 5 exemplaires couleur + 1 CD Rom ainsi qu'une synthèse de 2 pages et un diaporama de présentation compréhensible par des non-spécialistes
- Les présentations de types "Powerpoint" reprenant les éléments essentiels de l'étude seront aussi incluses dans le CD Rom.

Une attention particulière sera portée aux représentations statistiques et cartographiques pour qu'ils puissent être compréhensibles par tous et fiables.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Décomposition des tâches	Temps passé en jours				Total jours
	Expert	Junior	Autre	Autre	
Inventaire/analyse et diagnostic de la situation actuelle					
Génération de trafic et mesures des impacts du projet de la ZIP sur les réseaux					
Propositions/recommandations					
TOTAL en nombre de jours					
TOTAL BASE € HT					
TOTAL BASE € TTC					
TC 1: Comptages					
TC 2: Comptages = TC1					
TOTAL avec TC en nombre de jours					
TOTAL avec Option € HT					
TOTAL avec Option € TTC					

Pièces jointes :

- plan du périmètre d'étude
- Etude CATRAM consultants janvier 2011.
- Etude circulation EGIS – 2011.
- Documents DDT.
- Documents CGI.
- Documents ASF.

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :

Rue du 19 Mars 1962

38556 Saint Maurice l'Exil cedex

Extrait des délibérations du Comité Syndical du 13 mars 2012

DELIBERATION n° 2012/70

Objet : Création d'un poste d'assistant(e) gestionnaire chargé(e) des finances, budgets, comptabilité, payes, marchés publics.

L'an deux mil douze, mardi 13 mars, à 15 heures 30, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, régulièrement convoqué le 05 mars 2012, s'est réuni en séance ordinaire, salle n° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

MEMBRES EN EXERCICE : 12 titulaires, 12 suppléants.

MEMBRES PRESENTS : 6 titulaires, 1 suppléant.

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur BERTHOUARD Marcel,
- Monsieur CROUAIL Jackie,
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur GUERRY Jean-Louis.

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur RIGAUD Daniel,
- Monsieur BINET Erwann.

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES :

- Monsieur LERAS Gérard.

Assistaient (suppléants) : Mrs GABET Jean-Pierre, MONTEYREMARDE Christian.

- Mr GRAND Robert, Trésorier du Roussillonnais.

Membres excusés : Mmes BONICALZI-HERRERO Valérie, COROMPT Thérèse, PELLEGRIN Annette, PUTHOD Christiane, Mrs BAÏETTO Marc, BICH Charles, CHARVET Francis, JARRET Denis, KOHLHAAS Jean-Charles, MIGNOT Philippe, NUCCI Christian, RAMBAUD Didier, REYNAUD Philippe, SOULAGE Bernard, THOIZET Jacques.

DELIBERATION DÉPOSÉE
LE **27.03.2012**
A LA SOUS-PREFECTURE
DE VIENNE (Isère)

DELIBERATION PUBLIÉE
LE **02.04.2012**
RENDUE EXECUTOIRE IMMEDIATEMENT
CERTIFIEE SUR L'HONNEUR
LE PRESIDENT



Objet : Création d'un poste d'assistant(e) gestionnaire chargé(e) des finances, budgets, comptabilité, payes, marchés publics.

Monsieur le Président expose que lors de la séance du 12 juillet 2011, le comité syndical a approuvé la nouvelle organisation du syndicat mixte de la ZIP de Salaise-Sablons, la création des postes de Directeur, de Directeur adjoint chef de projet et les recrutements à intervenir.

Il est donc proposé aux membres du comité syndical de se prononcer sur la création d'un poste d'assistant(e) gestionnaire chargé(e) des finances, budgets, comptabilité, payes, marchés publics. Sous l'autorité du Président et du Directeur du syndicat mixte, le ou la titulaire assurera le travail de gestionnaire comptable et de la commande publique du syndicat mixte. Il/Elle aura particulièrement en charge le suivi du budget et sa bonne exécution ainsi que les aspects administratifs et financiers des marchés publics dont le nombre augmentera sensiblement dans les mois à venir.

Modalités de recrutement :

Profil recherché : fonctionnaire de catégorie B, mais les candidatures d'agents contractuels seront étudiées (CDD d'un an renouvelable).

Il est proposé la création d'un poste à temps complet, même si ce poste est appelé à être pourvu dans un premier temps à mi-temps compte tenu des besoins actuels du syndicat mixte. Ce poste pourra être pourvu à temps complet quand l'activité du syndicat mixte le justifiera.

Il convient dès lors de modifier le tableau des emplois permanents à temps complet du syndicat mixte de la ZIP de Salaise-Sablons à compter du premier avril comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
Filière technique Directeur, Ingénieur	Ingénieur principal	1
Filière administrative Directeur adjoint, chef de projet Assistante administrative Assistante gestionnaire	Attaché Rédacteur Rédacteur	1 1 1

Le Comité Syndical,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

Décide :

- D'approuver la création d'un poste d'assistant(e) gestionnaire chargé(e) des finances, budgets, comptabilité, payes, marchés publics.
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans les emplois seront inscrits au chapitre 012 « frais de personnel et dépenses assimilées ».

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,


Daniel RIGAUD

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP
DE SALAISE-SABLONS**

Rue du 19 mars 1962 - BP 492
38554 SAINT MAURICE L'EXIL Cedex
Tél. 04 74 29 31 19 - Fax 04 74 29 31 09
SIRET 200 019 297 00015 - APE 8413 Z

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

27 MARS 2012